Envoyé en préfecture le 02/04/2026
Reçu en préfecture le 02/04/2026
Publié le
ID : 035-213501398-20260330-1530032026-DE

DÉPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE

Date de convocation : 23/03/2026
Date d'affichage : 02/04/2026
Nombre de Conseillers : en exercice : 29
Présents : 29
Votants : 29

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de LAILLÉ

*Séance **du 30 mars 2026***

L'an **deux mil vingt-six,** le **trente du mois de mars** à dix-neuf **heures**, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la mairie, sous la présidence de **Mme Françoise LOUAPRE, Maire.**

Présents : Mme Françoise LOUAPRE . M. MOSSET . Mme BUSIGNIES . M. MORANGE . Mme BARILLOT . M. GILLOT . Mme GLEMAU . M. JORE . Mme DUCOUDRÉ . Ms SOUFFLET . DEMELIN . Mmes GUSTAVE . PELOIS . Ms CHARTIE . GUYOMARCH . Mme ESTIVAL . M. D'HERVÉ . M. LATOUCHE . Mmes GAUTHIER . CAPLAN . GACHOT . M. JEANMOUGIN . Mme GÉRARD . Ms GAULIN-CRESPEL . PERRINE . ROSSÉ . Mme SAHEL . M. ICAZE . Mme JAAFAR .

Absents excusés :

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. Benoît CHARTIE a été nommé secrétaire.

****

N° 15

OBJET : <u>Désignation d'un représentant pour siéger au sein de l'organe compétent pour délibérer sur le budget des classes de l'école privée sous contrat d'association (AEPEC)</u>

Mme la Maire informe le Conseil Municipal qu'un représentant de la commune siège aux réunions de l'organe compétent pour délibérer sur le budget des classes des écoles privées, sous contrat d'association, situées sur le territoire communal.

Suite aux élections municipales, il convient de désigner un nouveau représentant pour siéger au sein de l'AEPEC.

Envoyé en préfecture le 02/04/2026
Reçu en préfecture le 02/04/2026
Publié le
ID : 035-213501398-20260330-1530032026-DE

Le contrat d'association en cours sera modifié par avenant sur la base de cette décision.

Mme la Maire propose de désigner un suppléant en sus.

Mme la Maire propose au Conseil Municipal :
- de désigner l'Adjointe déléguée à l'Enfance – Jeunesse – Vie scolaire.

Mme JAAFAR est candidate pour être suppléante ainsi que Mme GUSTAVE.
Mme JAAFAR laisse sa place à Mme GUSTAVE.

A l'unanimité (29 voix pour) après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :
- désigne Mme Claudie BARILLOT titulaire, et Mme Anne GUSTAVE suppléante.

Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

La Maire, *Le secrétaire de séance,*

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication ou notification du 02/04/2026

La Maire, *Le secrétaire de séance,*